

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt quatre avril à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. MAJOU Olivier.

Date de convocation : 10 avril 2026

Présents : Mme AUGROS Evelyne, M. BOUDET Benoît, Mme FARIN Nathalie, Mme GALBRUN Marie-France, Mme GATT Alicia, Mme GRELLIER Christelle, M. LAGRANGE Jean, M. MAJOU Olivier, Mme MAURICI Cécile, M. PAYSAN Sébastien, Mme SAUTRON Audrey, Mme SAVARIN Marion, M. TIXIER Pascal, M. VOISIN Stéphane.

Absent : M. FAUVET Yves

Mme FARIN Nathalie est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du 21 mars 2026

Le compte-rendu de la réunion du 21 mars est lu et approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des 3 comptes financiers uniques (CFU) 2025

Le compte financier unique est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Mme le maire se retire et laisse la présidence à M. MAJOU Olivier pour l'approbation des 3 CFU.

2.1 CFU 2025 du budget principal

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président, approuve le CFU du budget principal pour l'année 2025.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		114 135,15	74 158,43		74 158,43	114 135,15
Opérations de l'exercice	877 465,11	1 084 535,40	584 934,77	550 863,61	1 462 399,88	1 635 399,01
TOTAUX	877 465,11	1 198 670,55	659 093,20	550 863,61	1 536 558,31	1 749 534,16
Résultats de clôture		321 205,44	108 229,59			217 975,85
Restes à réaliser			130 447,63	183 498,37	130 447,63	183 498,37
TOTAUX CUMULES	877 465,11	1 198 670,55	789 450,83	734 361,98	1 667 005,94	1 933 032,53
Résultats définitifs		321 205,44	55 178,85			266 026,59

L'exercice 2025 a permis de dégager un excédent de fonctionnement (écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) de 207 070,29 €. Le résultat cumulé est de 321 005,44 €.

2.2 CFU 2025 du budget eau assainissement

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président, approuve le CFU du budget eau assainissement pour l'année 2025.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		45 618,56		97 705,94		143 324,50
Opérations de l'exercice	206 197,42	206 347,00	71 708,01	92 715,12	277 905,43	299 062,12
TOTAUX	206 197,42	251 965,56	71 708,01	190 421,06	277 905,43	442 386,62
Résultats de clôture		45 768,14		118 713,05		164 481,19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	206 197,42	251 965,56	71 708,01	190 421,06	277 905,43	442 386,62
Résultats définitifs		45 768,14		118 743,05		164 481,19

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) est excédentaire de 149,58 €. Le résultat cumulé est de 45 768,14 €.

2.3 CFU 2025 du budget lotissement les Aubépines

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président, approuve le CFU du budget principal pour l'année 2025.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	298 321,04	298 321,04	298 321,04	298 321,04	596 642,08	596 642,08
TOTAUX	298 321,04	298 321,04	298 321,04	298 321,04	596 642,08	596 642,08
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	298 321,04	298 321,04	298 321,04	298 321,04	596 642,08	596 642,08
Résultats définitifs						

Une parcelle a été vendue en 2025 pour 17 425 €.

3. Affectation du résultat

3.1 Affectation du résultat du budget principal

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 55 178,85 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2025)
2. Affectation complémentaire en réserve 0,00 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2025)
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 266 026,59 €
(Ligne 002 BP 2025)

3.2 Affectation du résultat du budget eau assainissement

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2025)
2. Affectation complémentaire en réserve 0,00 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2025)
3. Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 45 768,14 €
(Ligne 002 BP 2025)

4. Vote des taux d'imposition 2026

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer de modification des taux communaux et vote à l'unanimité le report des taux suivants pour 2026 :

- taxe sur le foncier bâti : 37,78 %
- taxe sur le foncier non bâti : 69,70 %
- taxe d'habitation : 13,50 %

5. Subventions aux associations 2026

La commission des finances réunie le 8 avril propose le report des subventions votées en 2025.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Etoile sportive St Maurice	1 200 €	Amicale Laïque	400 €
Coopérative scolaire St Maurice	850 €	Puyresson Air Loisirs	400 €
ACCA St Maurice	800 €	Gym Détente Sourire	400 €
St Maurice Target Club	300 €	Club Amitiés et Loisirs	400 €

Amicale des Pompiers la Souterraine	300 €	FNACA	100 €
Cordes et Compagnie	300 €	Les restos du cœur	100 €
Secours Populaire Français	150 €	Les conciliateurs de justice du Limousin	100 €
Secours catholique	150 €	Pupilles Ecole Publique	40 €
SMS ateliers dessin peinture	150 €	ANACR	40 €
Fondation du patrimoine	200 €	Lire en Creuse	40 €
Comité départemental cancer	150 €	DDEN	30 €
FNATH	150 €		

Soit un total de 6 850€.

6. Vote du budget principal 2026

Le conseil municipal vote, avec 11 voix pour et 2 voix contre, le budget primitif 2026 de la commune, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	315 918,09	013	Atténuation de charges	18 000,00
012	Charges de personnel	512 700,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	51 950,00
014	Atténuation de produits	15 500,00	73	Impôts et taxes	541 424,00
65	Autres charges de gestion	252 181,00	74	Dotations, sub de participation	342 037,00
66	Charges financières	8 000,00	75	Autres produits de gestion courante	41 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	76	Produits financiers	4,50
68	Dotations aux provisions	1 600,00	77	Produits exceptionnels	685,00
023	Virement à la section d'inv.	151 000,00	78	Reprises sur provisions	785,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 513,00	002	Résultat reporté	266 026,59
Total dépenses de fonctionnement		1 261 912,09	Total recettes de fonctionnement		1 261 912,09
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	13	Subventions d'investissement	240 370,07
21	Immobilisations corporelles	86 134,50	10	Dotations, fonds et réserve	79 000,00
23	Immobilisations en cours	328 334,83	1068	Excédent de fonc. capitalisé	55 178,85
16	Emprunts et dettes assimilées	42 000,00	165	Dépôts et cautionnements	1 500,00
001	Résultat reporté	108 229,59	27	Autres immobilisations financières	53 137,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	151 000,00
			040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 513,00
Total dépenses d'investissement		584 698,92	Total recettes d'investissement		584 698,92

Le conseil municipal autorise Mme le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Mme le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Les principaux investissements prévus en 2026 concernent, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une demande de subvention en 2025 :

- la réfection des sanitaires publics,
- la végétalisation de la cour d'école,
- la réfection des sanitaires de la salle des fêtes. Pour ce dossier, la nouvelle équipe municipale souhaite étudier un projet plus global de modernisation de la salle des fêtes.

7. Vote du budget primitif 2025 service eau assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 eau- assainissement, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	115 038,14	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	159 000,00
012	Charges de personnel	20 000,00	75	Autres produits de gestion courante	1 500,00
014	Atténuation de produits	3 800,00	78	Reprises sur provisions	1 760,00
65	Autres charges de gestion	2 000,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 410,00
66	Charges financières	4 800,00	002	Résultat reporté	45 768,14
67	Charges exceptionnelles	1 300,00			
68	Dotations aux provisions	2 700,00			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	90 800,00			
Total dépenses de fonctionnement		240 438,14	Total recettes de fonctionnement		240 438,14
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	10	Dotations, fonds et réserve	4 100,00
23	Immobilisations en cours	109 203,05	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	89 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	001	Résultat reporté	118 713,05
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 410,00			
Total dépenses d'investissement		213 613,05	Total recettes d'investissement		213 613,05

8. Vote du budget 2026 lotissement les Aubépines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 lotissement les Aubépines, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Vote + RAR	Chap.	Libellé	Vote + RAR
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
65	Autres charges de gestion courante	5,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	47 175,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	278 686,55	75	Autres produits de gestion courante	5 986,79
002	Résultat reporté	0,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	225 529,76
Total dépenses de fonctionnement		278 691,55	Total recettes de fonctionnement		278 691,55
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	53 156,79	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	278 686,55
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	225 529,76	001	Résultat reporté	0,00
Total dépenses d'investissement		278 686,55	Total recettes d'investissement		278 686,55

Ce budget prévisionnel est basé sur l'hypothèse de la vente de 2 parcelles en 2026.

9. Commissions communales

Le conseil municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes : travaux/voirie/eau/ assainissement, école et jeunesse, patrimoine et aménagement paysager, vie économique et sociale, prévention et sécurité, communication et désigne les membres suivants :

	Travaux, voirie, eau, assainissement	Ecole et jeunesse	Patrimoine et aménagement paysager	Vie économique et sociale	Prévention et sécurité	Communication
AUGROS Evelyne	Présidente	Présidente	Présidente	Présidente	Présidente	Présidente
BOUDET Benoît	X		X		X	
FARIN Nathalie				X		X
FAUVET Yves			X	X	X	
GALBRUN Marie- France		X		X		
GATT Alicia	X			X	X	
GRELLIER Christelle	X	X		X		X
LAGRANGE Jean	X				X	
MAJOU Olivier			X		X	X
MAURICI Cécile		X		X	X	X
PAYSAN Sébastien	X		X		X	
SAUTRON Audrey		X	X			X
SAVARIN Marion	X			X		X
TIXIER Pascal					X	
VOISIN Stéphane	X	X		X		

10. Commission de contrôle des listes électorales

Dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges cette commission est composée de 5 conseillers municipaux : 3 de la liste ayant la majorité et 2 de la seconde liste. Les conseillers municipaux prêts à participer sont pris dans l'ordre du tableau, le maire et les adjoints étant exclus.

Siègeront à la commission de contrôle des listes électorales : Jean Lagrange, Yves Fauvet, Nathalie Farin, Marie-France Galbrun et Pascal Tixier.

11. Commission communale des Impôts Directs (CCID)

Le maire explique que la commission communale des impôts directs doit être renouvelée. Elle est composée du maire ou de son adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Ces derniers sont désignés par la direction départementale des finances publiques parmi une liste de contribuables en nombre double proposés par le conseil municipal.

Le conseil municipal de St-Maurice-la-Souterraine doit proposer 24 personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs, 12 titulaires et 12 suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose la liste suivante :

Titulaires :

GRAND Monique le Dognon
LAGRANGE Jean Le Dognon
LAJEON Maryse Le Cerisier
SAMIS Annie Le coure- Farioux
GADEAU René Le Bourg
CHAMBRAS Philippe Le Bost
ROUSSEAU André Vitrat
CHAPUT Annie le Pommier
JALLET Patricia La faye
MAJOU Olivier Le Puyrollet
GALBRUN Jérôme Maffe
PRUD'HOMME Gilbert Lerchy

Suppléants

PERROTTE Bernard Le Dognon
SAVARIN Krystofer Le Dognon
GAGNEUX Jean-Paul Le Couret- Farioux
CHERVY Isabelle Bordessoule
GILLET Ghislaine Lagetrouinet
AUCLAIR Virginie Le Bourg
FORGE Bruno La Bauche
GIRARD Chantal Le Pommier
PEROT Jacky Balanton
ROSSIGNOL Colette La Saumagne
FARIN Thierry Le puyrobin
SAUTRON Audrey Bordessoule

12. Reconstruction de l'aqueduc à la Jarrige

Un aqueduc sous la voie communale de la Jarrige est effondré. Le montant du devis des réparations d'Evolis23 s'élève à 13 828,49 € HT. Un dossier pour la police de l'eau est à instruire préalablement.

13. Remplacement de la porte automatique du restaurant

Mme le maire explique au conseil municipal que la porte automatique du restaurant laisse passer beaucoup d'air et que pour des raisons d'économie de chauffage, il est nécessaire de la remplacer.

Elle présente le devis de l'entreprise Naudon Mathé pour la pose d'une porte 2 vantaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Naudon Mathé d'un montant de 4 014,72 € HT.

14. Recrutement d'agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Considérant que les besoins des différents services peuvent amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et décide que les agents recrutés seront rémunérés sur la base indiciaire afférente au premier échelon du grade donnant vocation à occuper les emplois concernés.

15. Questions diverses

- Carte scolaire : la suppression d'une classe à l'école Roger Gardet a été envisagée par la Direction des services de l'Education nationale. Mme le maire a reçu le secrétaire général du DASEN et a argumenté auprès de l'Académie et de la préfecture pour le maintien des 5 classes actuelles. Celles-ci seront maintenues à la rentrée 2026. Toutefois, la situation reste fragile pour les années à venir compte tenu de l'évolution démographique.
- La gendarmerie informe les élus sur le dispositif d'accompagnement face aux éventuelles atteintes et agressions.
- Le collège électoral pour les élections sénatoriales de septembre 2026 sera désigné par le conseil municipal le vendredi 5 juin (date imposée par la préfecture).
- Un agent a été recruté en CDD en remplacement d'un ouvrier communal en arrêt maladie jusqu'à fin avril.
- Les prochaines manifestations sont les suivantes :
 - Cérémonie du 8 mai
 - Du 11 au 15 mai : exercices militaires
 - 19 mai à 16h52 : un groupe de 20 réservistes va porter la flemme de l'Arc de Triomphe, dans un raid à vélo, entre Paris et Lourdes. Il passera le 19 mai à 16h52 à Saint-Maurice-la-Souterraine. L'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre demande d'organiser un court moment de solidarité et de transmission intergénérationnel au moment du passage de la flemme.
 - 21 mai : la Creuse fait ses jeux – l'héritage au stade
Cet événement sportif organisé par le Comité départemental olympique et sportif en partenariat avec le Conseil départemental, Creuse Oxygène et le soutien de l'Etat, accueillera 340 élèves des écoles primaires et collèges pour participer à des activités sportives variées.
- Désignation de délégués aux commissions thématiques de la communauté de communes du pays sostranien : il est proposé de compléter les 9 commissions dans lesquelles la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine n'est pas représentée.

Le conseil décide de proposer les délégués suivants :

- commission travaux : Sébastien PAYSAN et Stéphane VOISIN
- commission centre aquatique : Christelle GRELLIER et Marie-France GALBRUN
- commission urbanisme : Olivier MAJOU
- commission contractualisation : Audrey SAUTRON
- commission affaires sociales : Olivier MAJOU

La secrétaire de séance,
Nathalie FARIN